Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 101 (1956)

Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Lt-colonel Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.— Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro: Fr. 1.50

Notion du devoir militaire

On admet généralement que le devoir du soldat s'exprime par cette simple consigne de strictement exécuter les ordres de ses chefs, lesquels, à tous les échelons, sont les dépositaires de la mission de l'armée : maintenir l'intégrité du territoire national. Il est également entendu que seule une discipline intelligemment imposée à la troupe peut susciter la convergence des efforts vers le même but, créer l'esprit de corps et assurer à toute action de guerre des chances de succès. Le devoir militaire se distingue en effet du devoir civique par sa rigidité, par l'autorité dont les chefs sont investis, alors que, dans la vie privée, l'individu peut se soustraire à certaines obligations. Une telle distinction n'a toutefois qu'une valeur relative puisque, de nos jours, les armées nationales sont composées de civils subitement transformés en militaires! Cette vérité de La Palice veut simplement dire qu'en cas de guerre le citoyen-soldat qui rejoint son unité possède encore le sens de l'appréciation personnelle des événements qui viennent de jeter son pays dans un conflit armé. Bien que, dès les premiers jours de sa présence sous les drapeaux, le civil s'efface rapidement devant le soldat, encadré par ses chefs et soumis à une disci-